

Notice d'utilisation des bordereaux d'inventaires floristiques

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Bourgogne
Champagne-Ardenne
Centre
Ile-de-France
Sarthe

Bordereau d'Inventaire Général **Bordereau Espèce A Enjeu**

Version 2012

Direction: *Muséum National d'Histoire Naturelle - 61, rue Buffon - 75005 PARIS France - Tél.01.40.79.35.54 - Fax : 01.40.79.35.53 - cbnbp@mnhn.fr*

Délégation Bourgogne: *Parc naturel régional du Morvan - Maison du parc - 58230 SAINT-BRISSON – Tél.: 03.86.78.79.60 Fax : 03.86.78.79.61 - obardet@mnhn.fr*

Délégation Champagne-Ardenne: *AESN - Vallées de la Marne - 30-32 Chaussée du Port - 51035 CHALON EN CHAMPAGNE - Tél. : 03 26 65 28 24 - hendoux@mnhn.fr*

Délégation Centre: *DIREN Centre – BP 6407 – 5, avenue Buffon – 45064 ORLEANS Cedex - Tél.:02.36.17.41.31 Fax : 02.36.17.41.30 – E-mail: jcordier@mnhn.fr*

Délégation Ile-de-France : *Muséum National d'Histoire Naturelle - 61, rue Buffon - 75005 PARIS France - Tél.01.40.79.56.47 - Fax : 01.40.79.35.53 - Filoche@mnhn.fr*

Délégation Sarthe : *Maison de l'eau - 43, rue de l'Estérel - 72000 Le Mans France - Tél.02.43.85.82.08 - jvallet@mnhn.fr*

1 – Notice du Bordereau Espèce A Enjeux (Cf. annexe 1)

Ce formulaire a pour objet de **décrire précisément la population d'une espèce à enjeux (protégée, rare ou invasive)** dans le cadre d'inventaires pour la connaissance mais aussi lors de la récolte de matériels vivants.

L'ensemble des renseignements et le contour du relevé se limitent **exclusivement** à la population de l'espèce observée.

Le bordereau ne peut concerner que la description d'une seule population d'une espèce protégée. Il peut concerner plusieurs espèces protégées lorsque celles-ci ont exactement la même localisation. Dans ce cas, joindre au relevé la page 3 du BER.

| | |
|------------------|---------------------------------------|
| Validé | <input type="checkbox"/> |
| Saisi | <input type="checkbox"/> |
| Carto/GPS | <input type="checkbox"/> |
| Commanditaire(s) | <input type="checkbox"/> <i>aucun</i> |
| | |
| | |
| Projet | <input type="checkbox"/> <i>aucun</i> |
| | |
| | |

1.-1. Commanditaire

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas

Reporter le nom de la (des) structure(s) qui finance(nt) le programme d'inventaire. La case « aucun » est à cocher dans tous les cas par les correspondants ou par le personnel du CBN lors de leurs sorties personnelles.

1.-2. Projet

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans les cas où un commanditaire a clairement été identifié

Reporter ici le nom du projet auquel est associé l'inventaire. Un même commanditaire peut être à l'origine de plusieurs projets d'inventaire.

⚠ Les nouveaux projets devront être accompagnés d'une fiche succincte descriptive afin que celui-ci soit archivé.

1.-3. Type d'inventaire

| | | |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Type d'inventaire | <input type="checkbox"/> Complet | <input type="checkbox"/> Partiel |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas

Cocher une des deux cases :

1. Inventaire complet : on estimera qu'un inventaire est complet lorsque sur une surface donnée, l'ensemble des espèces contactées visuellement ont été notées. On veillera à ce que les polygones d'inventaire ne dépassent pas 1 ha ;
2. Inventaire partiel : on cochera cette case lorsque :

- sur une surface donnée, on note uniquement des espèces nouvelles avec quelques espèces représentant le fond commun (l'ensemble des espèces contactées visuellement n'est pas totalement noté) ;
- aucune ou seules quelques espèces compagnes sont notées ;
- des lacunes botaniques ne nous permettent pas d'identifier l'ensemble du cortège floristique d'une surface donnée.

⚠ On proscrira l'utilisation d'un bordereau à l'échelle d'une maille ou d'une commune (polygones d'inventaire impérativement inférieurs à 1 ha).

1.-4. Cartographie

| | |
|--------------------------|-----|
| Cartographie | |
| <input type="checkbox"/> | oui |
| <input type="checkbox"/> | non |
| <input type="checkbox"/> | GPS |

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

Si la station a fait l'objet d'une cartographie (carte topographique, photo aérienne,...), il faut cocher la case « oui ». Cela permettra lors de la saisie de définir s'il manque le document ou, si le bordereau n'a pas fait l'objet de cartographie, de le noter dans la base de donnée. On pourra aussi cocher la case « GPS » si la station a fait l'objet d'une mesure GPS.

Il est possible de cocher « Oui » et « GPS » ou « Non » et « GPS ».

⚠ Le polygone respectera les limites communales et les limites de maille 5*5

1.-5. Identifiant

⚠ Cette rubrique et l'ensemble des champs sont à renseigner dans tous les cas.

| | |
|------------------------------|--|
| IDENTIFIANT | |
| Observateur(s) (organisme) : | |
| Date observation (j/m/a): |/...../..... |
| | Numéro personnel station <i>(initial - (a/m/j) - numéro perso) _ _ - _ _ / _ _ / _ _ - _ _</i> |

1-5.1. OBSERVATEUR(S) :

Reporter les nom et prénom de l'observateur ou des observateurs. Il s'agit de la (des) personne(s) qui a (ont) réellement vu la plante.

Entre parenthèses, indiquer l'organisme dans lequel l'observateur travail.

Exemples : nom du Bureau d'étude, association... ou pour le Personnel du Conservatoire, ajouter « CBNBP ».

1-5.2. DATE OBSERVATION :

Noter successivement : le jour, le mois et l'année de l'observation de la station sur le modèle suivant : JJ/MM/AAAA.

Il s'agit de la date d'observation et non de la date de rédaction du bordereau !

1-5.3. NUMERO PERSONNEL DE LA STATION

Le rédacteur attribue à chaque station un numéro personnel. Ce numéro sert à identifier l'ensemble des bordereaux et des extraits de carte associés. Il permet également de repérer le rédacteur du formulaire. La forme conseillée pour ce numéro est : « initiales de l'observateur » ++ « date (AAAA/MM/JJ) » ++ « numéro incrémental (maximum 3 caractères) ».

Après l'avoir reporté sur le formulaire, ne pas oublier de l'inscrire sur l'extrait de carte au 1/25 000^{ème} qui sera joint à celui-ci.

1.-6. Station

1-6.1. GEOMORPHOLOGIE

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

⚠ Ne cocher qu'une seule case.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elles ne seront pas prises en compte.

STATION (*un seul choix possible par rubrique*)

Géomorphologie (échelle kilométrique)

- | | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lit majeur | <input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale | <input type="checkbox"/> Colline | <input type="checkbox"/> Cuesta | <input type="checkbox"/> Eboulis |
| <input type="checkbox"/> Lit mineur | <input type="checkbox"/> Vallon | <input type="checkbox"/> Butte témoin, Butte | <input type="checkbox"/> Crête | <input type="checkbox"/> Combe |
| <input type="checkbox"/> Bras mort | <input type="checkbox"/> Vallée | <input type="checkbox"/> Plaine, bassin | <input type="checkbox"/> Falaise continentale | <input type="checkbox"/> Gorge, ravin |
| <input type="checkbox"/> Confluence | <input type="checkbox"/> Terrasse alluviale | <input type="checkbox"/> Plateau | <input type="checkbox"/> Affleurements rocheux | <input type="checkbox"/> Versant |

Cette partie permet de resituer la population ou le milieu dans les grands reliefs. L'échelle d'observation est en général de l'ordre du kilomètre ou de plusieurs centaines de mètres. Les termes choisis sont issus du Guide méthodologique sur la modernisation des ZNIEFF.

LEXIQUE :

Lit majeur : partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. Le lit majeur correspond à la partie submersible par les crues.

Lit mineur : partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. Le lit mineur en est la portion occupée en quasi-permanence par les eaux, dont le niveau variable oscille entre les berges.

Bras mort : Section de lit de la rivière complètement déconnecté du lit principal sauf quand il se remplit pendant la saison d'inondation.

Confluence : Endroit où deux cours d'eau se rejoignent (correspond à un secteur particulier du lit majeur).

Ile lacustre ou fluviale : Etendue de terre ferme émergée de manière durable.

Vallon : Dépression allongé entre deux coteaux.

Vallée : Espace s'étirant entre deux zones plus élevées, façonnée par un cours d'eau dont les versants sont plus ou moins pentus.

Terrasse alluviale : Élément topographique plan, résultant de l'accumulation de matériaux, plus ou moins grossiers, déposés par l'eau des cours d'eau. Souvent situées à une altitude supérieure au lit du cours d'eau.

Colline : Relief isolé de faible énergie à sommet arrondi plus ou moins circulaire et à versants en pente douce.

Butte témoin, Butte : Relief de faible énergie (100 à 400 m) à sommet plat et versants raides dans la partie supérieure.

Plaine, bassin : Surface plane ou légèrement ondulée au sein de laquelle le réseau hydrographique n'est pas encaissé. Les dénivellations sont faibles et les pentes infimes.

Plateau : Surface plane ou légèrement ondulée au sein de laquelle le réseau hydrographique est encaissé.

Cuesta (pente) : Plateau à double pente asymétrique, dont le côté le plus raide, tourné en sens inverse du pendage s'appelle le front, et le côté le moins raide, le revers.

Crête : Relief compris entre deux vallées. Relief résultant du recoupement de deux versants le long d'une ligne de points hauts.

Falaise continentale : Abrupt, escarpement presque vertical.

Affleurements rocheux : Secteur où la roche constituant le sous-sol est apparent.

Eboulis : Accumulation de fragments rocheux déplacés par gravité.

Combe : Vallée à barres rocheuses, dominée par un ou deux crêts. Dépression évidée dans les couches tendres d'un anticlinal après érosion des couches dures supérieures. Il s'agit d'une dépression issue du creusement des couches les plus tendres d'un mont après érosion des couches supérieures dures.

Gorge, ravin : Passage étroit et encaissé creusé au cours des millénaires par un torrent.

Versant : Terrain dont la pente est comprise entre 1° et 45°, à flanc de montagne, de colline ou entre deux vallées, d'orientation variable.

1-6.2. TOPOGRAPHIE

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas

⚠ Ne cocher qu'une seule case

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elles ne seront pas prises en compte.

Topographie

Dépression Fond de vallon Bas versant de Milieu de versant Haut de versant Sommet

Préciser la position des stations en milieu naturel à l'intérieur des grands types morphologiques afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique et notamment hydrique.

1-6.3. ESPACES ANTHROPIQUES

⚠ Ne cocher qu'une seule case à chaque fois.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elle ne seront pas prises en compte

espaces anthropiques

Surf. artificielles Canal Bord de route Carrière
 Chemin, layon Fossé Levée, digue berge Mur, bâti Talus Voie ferrée

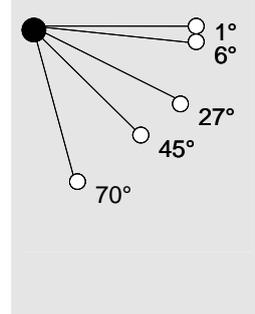
Cette rubrique a pour objet de décrire des zones modelées et liées à des aménagements humains. Les indiquer ici permet de compléter la codification Corine biotopes 86 et 87.

1-6.4. PENTES ET EXPOSITION

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

⚠ Ne cocher qu'une seule case pour chaque rubrique

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elle ne seront pas prises en compte.

| | | | | |
|---|---|---|---|-------------------------------------|
|  | Pente du versant | Pente de la station | Exposition de la station | |
| | <input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré | <input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré | <input type="checkbox"/> Nord | <input type="checkbox"/> Sud |
| | <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés | <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés | <input type="checkbox"/> Nord-Est | <input type="checkbox"/> Sud-Ouest |
| | <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés | <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés | <input type="checkbox"/> Est | <input type="checkbox"/> Ouest |
| | <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés | <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés | <input type="checkbox"/> Sud-Est | <input type="checkbox"/> Nord-Ouest |
| | <input type="checkbox"/> 45 à 70 degrés | <input type="checkbox"/> 45 à 70 degrés | <input type="checkbox"/> Pas d'exposition dominante | |
| <input type="checkbox"/> Plus de 70 degrés | <input type="checkbox"/> Plus de 70 degrés | | | |

Il s'agit de reporter une information moyenne qui traduise le fonctionnement écologique de la station.

Sont distingués deux types de pentes :

- Pente du versant : pente moyenne de la zone topographique dans laquelle est incluse la station ;
- Pente de la station : pente moyenne de la zone de présence de la population.

1-6.5. SOL (FACULTATIF)

⚠ Ne cocher qu'une seule case à chaque fois.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elles ne seront pas prises en compte.

1.-8. LOCALISATION DE LA STATION

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

| | | | |
|--|---------------------------------|--------------|-----------|
| Commune(s) : | | Dept. | |
| Lieu-dit : | | | |
| Commentaires : | | | |
| | | | |
| Coordonnées GPS en WGS84 (degré min sec) : | X (Longitude) | E / W* | ° ' " " |
| (uniquement si station ponctuelle) | *entourer le bon positionnement | Y (Latitude) | N ° ' " " |
| Précision : | m | PDOP : | |
| Topoguide ou croquis : | | | |

1-8.1. COMMUNE

Reporter en clair le nom de la commune (une seule commune par bordereau)

Attention !

Bien veiller à reporter **le nom exact de la commune** sur le territoire duquel se trouve la station (vérifier sur la carte en s'appuyant sur les limites communales, le nom de la commune ne correspond pas forcément au nom de la localité !).

1-8.2. DEPARTEMENT

Reporter le numéro du département.

1-8.3. LIEU-DIT

⚠ N'indiquer qu'un seul nom de lieu-dit afin de mieux cerner la localisation de la station.

Inscrire le nom du lieu-dit (hameau, ferme...) le plus proche de la station concernée, tout en prenant un lieu-dit inclus dans la commune sur laquelle le relevé est effectué. Utiliser **exclusivement la toponymie de la carte IGN au 1/25 000ème**.

1-8.4. COORDONNEES GPS

Les coordonnées GPS sont à noter exclusivement en WGS84 sexagésimal (degré, minute seconde).

Seules les coordonnées avec cette unité pourront être stockées correctement et cartographiées automatiquement dans la base. Les autres unités seront stockées en tant que commentaire et dans ce cas la station ne sera cartographiée que si un pointage sur une carte est associé au bordereau. Indiquer si possible la précision en mètre ou le PDOP qui donne également une indication sur la précision du point.

1-8.5. TOPOGUIDE ET CROQUIS (FACULTATIF)

Pour faciliter le repérage de la station, il sera souvent nécessaire de donner, en clair, des informations supplémentaires. Celles-ci seront à reporter soit dans la case « topoguide et croquis », soit au verso

de l'extrait de carte (si le descriptif est trop long) et constitueront ce qu'il convient d'appeler le « topo-guide » de la station.

Ce topo-guide ne sera toutefois rédigé que pour les stations de plantes particulièrement rares et que l'on doit être capable de retrouver impérativement.

Si nécessaire, compléter la localisation d'un croquis descriptif de la station.

Comment réaliser ce « topo-guide » ?

a) - Se rendre dans la station et la parcourir pour définir ses limites spatiales. Chercher dans les environs un repère naturel fixe (par exemple une dalle rocheuse), qui servira de « repère caractéristique initial » (initiales R.C.I. à reporter sur la carte). Ce R.C.I. permet de localiser le point de départ du trajet permettant d'accéder à la station. Il doit être choisi en fonction de sa localisation et de sa pérennité.

b) - A partir du repère caractéristique initial, chercher le trajet le plus aisé pour accéder à la station ou à un repère caractéristique situé au sein de la station ou à proximité immédiate. Le décrire aussi précisément que possible par un « topo-guide », en s'appuyant sur des repères naturels (sentiers, ruptures de relief, ruisseaux, végétation, etc.). Seulement si cela est nécessaire, indiquer les azimuts suivis qui seront définis à l'aide d'une boussole de terrain. Compléter par un croquis de la station.

1.-9. ETAT DE LA STATION

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elles ne seront pas prises en compte

⚠ L'état de la station sera décrit sous l'angle de la conservation des habitats naturels optimaux et donc du milieu. Dans le cas des espèces invasives, l'état de la station sera toujours décrite de manière négative avec Actif espèce envahissante.

ETAT DE LA STATION

Etat général Non défini Intacte Dégâts légers Dégâts moyens Dégâts importants Détruite

Facteur d'influence : **Actif ou Potentiel (A ou P) / Positif ou Négatif (+ ou -)**

| | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> habitat humain, zone urbanisée | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> aménagement - pisciculture aquaculture | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> pêche |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ZI ou ZAC | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> pêche professionnelle | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> cueillette et ramassage |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> infrastructure linéaire (réseau, route) | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> mise en culture, travail du sol | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> prélèvement organisé faune-flore |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> extraction de matériaux | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> débroussaillage, sup. haies, remembrement | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> gestion <i>in-situ</i> populations |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> dépôt, décharge | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> jachère, abandon provisoire | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ges° hbt pour accueil-info public |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> équipement sportif et de loisirs | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> traitement de fertilisation et pesticides | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> érosion |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> infrastructure et équipement agricole | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> pâturage | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> envasement, assèchement naturel |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> rejets de subst. polluantes dans l'eau | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <i>écobuage/étrépag/fauche: 1 seul choix</i> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> submersion naturelle |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> rejets de subst. polluantes dans le sol | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> abandon cultures et pâturages, friches | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> mouvement de terrain |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> surfréquentation, piétinement | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> plantation de haies et bosquets | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> incendie |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> vandalisme | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> coupe, abattage, arrachage et déboisement | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> catastrophe naturelle |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> comblement, assèchement, drainage | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> taille, élagage | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> eutrophisation |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> mise en eau, création plan d'eau | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> plantations, semis et travaux connexes | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> acidification |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> modification des fonds et courants | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> entretien lié à la sylviculture | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> espèce envahissante |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> créa° ou modif berge, remblais, fossé | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> aménagement forestier : accueil, piste | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> fermeture du milieu |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> entretien rivière, fossé, plan d'eau | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> sport et loisirs plein air | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> compétit° esp animale introduite |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> modification fonctionnement hydraulique | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> chasse | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> compétit° esp animal domestique |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> action sur végétation aquatique | Remarque : | |

1-9.1. ETAT GENERAL DE LA STATION

⚠ Ne cocher qu'une seule case à chaque fois.

On cochera la case appropriée à la situation observée.

Cette cotation est subjective. Elle n'en constitue pas moins une indication tout à fait intéressante notamment pour alerter les gestionnaires.

La case « non défini » sera cochée seule. Dans de rares cas, elle pourra être accompagnée de facteurs d'influence potentiels uniquement.

1-9.2. FACTEURS D'INFLUENCE

⚠ Cocher plusieurs cases si nécessaires.

Cette liste est issue du « Guide méthodologique sur la modernisation des ZNIEFF ».

Indiquer les facteurs influençant l'état de la station de l'espèce rare. Indiquer si les facteurs sont potentiels (P) ou actifs (A) sous la forme suivante : A+ ; A- ; P+ et P-

Potentiel : par exemple dans le cas d'un projet pouvant influencer la station.

Actif : par exemple dans le cas d'influences réellement constatées (en cours).

Indiquer si ces facteurs ont un rôle favorisant l'espèce rare (**positif** = +) ou un rôle la menaçant (**négatif** = -).

Pour les espèces invasive le facteur d'influence sera toujours Actif et négatif. Il pourra être complété le cas échéant par du Potentiel positif si des mesures de gestion positive en vue de l'éradication de l'espèce sont mis en place.

1.-10. Population

⚠ L'ensemble des champs de cette rubrique est à renseigner dans tous les cas

⚠ Ne cocher qu'une seule case à chaque fois

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elle ne seront pas prises en compte

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Espèce | | <input type="checkbox"/> Non observée |
| Ouvrage réf. : | | Déterminateur : |
| Surface occupée (m ²) : | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> < 1 <input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 100 <input type="checkbox"/> 101 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 001 à 10 000 <input type="checkbox"/> > à 10 000 | |
| Abondance : | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> + (< 1%) <input type="checkbox"/> 1 (1 à 5%) <input type="checkbox"/> 2 (5 à 25%) <input type="checkbox"/> 3 (25 à 50%) <input type="checkbox"/> 4 (50 à 75%) <input type="checkbox"/> 5 (> à 75%) | |
| Nombre : | <input type="checkbox"/> Non connu <input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 100 <input type="checkbox"/> 101 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 001 à 10 000 <input type="checkbox"/> > à 10 000 | |
| Comptage précis : | | Unité dénombrée : <input type="checkbox"/> Inflorescences <input type="checkbox"/> Tiges <input type="checkbox"/> Individus <input type="checkbox"/> Herbiers / massifs |
| Phénologie : | <input type="checkbox"/> Germination <input type="checkbox"/> Végétatif <input type="checkbox"/> Floraison <input type="checkbox"/> Fructification <input type="checkbox"/> Fané | |
| Dynamique population : | <input type="checkbox"/> Indéterminée <input type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Mâture <input type="checkbox"/> En régression <input type="checkbox"/> Sénescente | |
| | <input type="checkbox"/> En expansion | |
| Statut de la population : | <input type="checkbox"/> Indigène <input type="checkbox"/> Naturalisée <input type="checkbox"/> Spontanée <input type="checkbox"/> Accidentelle <input type="checkbox"/> Cultivée | |
| Remarques : | | <input type="checkbox"/> Plantée |

1-10.1. ESPECE

Cette rubrique est à remplir dans le cas où une espèce est protégée, liste rouge, rare ou récoltée, mais aussi pour des espèces invasives émergentes (voir coeff. 2 du catalogue de chaque région).

Renseigner cette rubrique suivant le niveau de détermination atteint.

1-10.2. NON OBSERVEE (A EVITER)

Cette rubrique concerne la recherche ou le suivi d'une espèce rare dont la présence a été avérée et localisée précisément auparavant. On cochera la case « non observée » **uniquement si** l'espèce n'est pas retrouvée mais que sa présence est supposée et possible (passage à un moment inadéquate pour son observation, par exemple).

Pour une espèce supposée disparue car milieu détruit on peut coché « non observé » et « station détruite » dans « l'état de la station ». Mais cela pose des problèmes d'affichage dans la base de données FLORA auquel il faut remédier. On évitera donc ce cas de figure pour le moment.

1-10.3. OUVRAGE DE REFERENCE POUR LA NOMENCLATURE

L'ouvrage de référence pour la nomenclature est **l'ouvrage réellement utilisé**, soit pour la détermination des spécimens (flore en général), soit pour vérification de la nomenclature.

Eviter la diversification et utiliser la nomenclature moderne (cf. site Internet du CBNBP).

1-10.4. SURFACE OCCUPEE PAR LA POPULATION

Ne cocher qu'une seule case

Il est demandé à l'observateur d'apprécier la surface occupée par la population du taxon considéré. Cette valeur correspond à la surface totale de présence de la population, qui coïncide à la surface du polygone.

Porter dans la case correspondante la valeur en m².

1-10.5. COEFFICIENT D'ABONDANCE

La station décrite doit bien être un habitat d'espèce. Le coefficient est donc à prendre dans le sens phytosociologique. Il n'est à utiliser que dans le cas d'espèces invasives.

1-10.6. NOMBRE D'INDIVIDUS

Ne cocher qu'une seule case

Par convention, on considérera que :

- toutes les tiges issues d'un même bulbe, souche etc. constituent un seul et même individu,
- par contre, même s'ils peuvent être reliés entre eux par une tige souterraine, chaque pied ou touffe est à considérer arbitrairement comme un individu distinct.

Porter dans la case correspondante la valeur de l'estimation réalisée. Indiquer quelle unité a été dénombrée pour obtenir cette valeur.

Pour les populations en très faible effectif, le dénombrement précis est obligatoire en dessous de 10 individus. Il n'est pas interdit de compter précisément pour des populations supérieures à 10 individus !

1-10.7. PHENOLOGIE DE LA POPULATION

Cocher **une ou plusieurs cases** suivant les stades de développement des **individus** de la population.

1-10.8. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

Ne cocher qu'une seule case

Cocher **une case** suivant le stade réellement observé traduisant l'état de **la population**. S'agit-il d'une population jeune, adulte, en régression ou sénescence. Cette case est à remplir dans le cas de suivi de population (on connaît l'état précédent de la population) ou dans le cas d'une bonne

connaissance de la dégradation ou non de l'habitat (à mettre en relation avec l'état de la station plus haut).

Ce champ est à bien différencier de la phénologie.

1-10.9. STATUT DE LA POPULATION

⚠ Ne cocher qu'une seule case

Cette rubrique décrit le statut particulier d'une population. Il doit être le résultat d'une observation de terrain et ne doit pas être défini en fonction du statut d'indigénat de l'espèce qui est défini au niveau régional ou départemental.

Indigène : Population spontanée.

Naturalisée : Population *allochtone* apparue fortuitement ou volontairement et se comportant comme une indigène.

Subspontanée : Population allochtone, introduite volontairement, qui persiste plus ou moins longtemps dans sa station d'origine et qui a une dynamique propre peu étendue et limitée aux alentours de son implantation initiale.

Plantée : Population allochtone introduite ponctuellement et volontairement dans une station naturelle ou semi naturelle et qui n'a pas de dynamique.

Cultivée : Population introduite volontairement dans des espaces non naturels dédiés à la culture de l'espèce.

1-10.10. REMARQUES

Tout complément sur l'état de la population peut être noté à ce niveau de manière libre.

Porter ici toute observation ou commentaire que vous jugerez utile concernant la population : importance de certaines populations, vigueur, parasitisme, floraison abondante ou non, abondance des graines et des spores...

Les informations concernant le milieu ou précisant la localisation ou le milieu ne doivent pas être indiqués à cet endroit.

1.-11. Récolte de matériel végétal

Cette rubrique n'est à renseigner que dans le cas d'une récolte de graines.

Attention ! La récolte d'espèces protégées est soumise à réglementation et sera uniquement effectuée par le personnel habilité. D'une façon générale, limiter les prélèvements !

| | | | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|--|---|---|------------------------------------|
| Récolte matériel | <input type="checkbox"/> Pas de | <input type="checkbox"/> Graine | <input type="checkbox"/> Autre matériel | <input type="checkbox"/> Graines et autre matériel vivant | |
| Nombre d'individus : | | Lieu de dépôt : | | | |
| Mode d'échantillonnage | <input type="checkbox"/> Non connu | <input type="checkbox"/> Régulièrement réparti | <input type="checkbox"/> Au centre de la localité | <input type="checkbox"/> Le long d'une ligne | <input type="checkbox"/> Aléatoire |
| Mise en herbier | <input type="checkbox"/> | Nom Herbier : | | N° part d'herbier : | |

1-11.1. RECOLTE DE MATERIEL VIVANT

⚠ Ne cocher qu'une seule case

Cocher la case correspondant au type de matériel récolté.

1-11.2. NOMBRE D'INDIVIDUS ECHANTILLONNES

Cette rubrique est importante à renseigner, elle permet d'avoir une idée sur la diversité du matériel récolté.

1-11.3. LIEU DE DEPOT DU MATERIEL VIVANT

S'il s'agit d'un organisme ou d'une personne physique que l'on considère comme non connu du Conservatoire Botanique.

1-11.4. MODE D'ECHANTILLONNAGE DE LA COLLECTE

Cocher l'une des cases.

 **Ne cocher qu'une seule case**

1-11.5. MISE EN HERBIER

Cocher cette case si un échantillon d'herbier a été collecté.

1-11.6. NOM HERBIER

C'est le lieu où est déposé l'herbier qui contient l'échantillon récolté, s'il s'agit d'un organisme ou d'une personne physique que l'on suppose non connu du Conservatoire Botanique.

1-11.7. N° D'HERBIER

Il s'agit du numéro de l'échantillon dans l'herbier.

1.-12. Liste des espèces compagnes

Il s'agit des autres espèces se trouvant dans la station occupée par la population de l'espèce principale étudiée.

Dans le cas de la description d'une espèce rare ou protégée, en aucun cas ne déborder autour du strict périmètre délimité par les individus les plus excentrés de la population.

Si le nombre d'espèces est supérieur à 50, utiliser une feuille complémentaire.

Si d'autres espèces protégées ont la même localisation précise, la page 3 du bordereau est à utiliser pour les décrire.

 **Noter en bas de page le nombre exact de taxons notés (espèce rare comprise)**

2- Notice du Bordereau d'Inventaire Général (BIG) (Cf. annexe 2)

Ce formulaire synthétique permet de lister les espèces se trouvant sur un ensemble écologique homogène et cohérent. On veillera à ne pas multiplier les codes Corine Biotopes.

| | |
|------------------|--------------------------------|
| Validé | <input type="checkbox"/> |
| Saisi | <input type="checkbox"/> |
| Carto/GPS | <input type="checkbox"/> |
| Commanditaire(s) | <input type="checkbox"/> aucun |
| | |
| | |
| Projet | |
| | |
| | |

2.-1. Commanditaire

 **Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas**

Reporter le nom de la (des) structure(s) qui finance(nt) le programme d'inventaire. La case « aucun » est à cocher dans tous les cas par les correspondants ou par le personnel du CBN lors de leurs sorties personnelles.

2.-2. Projet

Cette rubrique est à renseigner dans les cas où un commanditaire a clairement été identifié

Reporter ici le nom du projet auquel est associé l'inventaire. Un même commanditaire peut être à l'origine de plusieurs projets d'inventaire.

 **Les nouveaux projets devront être accompagnés d'une fiche succincte descriptive afin que celui-ci soit archivé.**

2.-3. Type d'inventaire

| | | |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Type d'inventaire | <input type="checkbox"/> Complet | <input type="checkbox"/> Partiel |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|

 **Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas**

Cocher une des deux cases :

3. Inventaire complet : on estimera qu'un inventaire est complet lorsque sur une surface donnée, l'ensemble des espèces contactées visuellement ont été notées. On veillera à ce que les polygones d'inventaire ne dépassent pas 1 ha ;
4. Inventaire partiel : on cochera cette case lorsque :
 - sur une surface donnée, on note uniquement des espèces nouvelles avec quelques espèces représentant le fond commun (l'ensemble des espèces contactées visuellement n'est pas totalement noté) ;
 - aucune ou seules quelques espèces compagnes sont notées ;

- des lacunes botaniques ne nous permettent pas d'identifier l'ensemble du cortège floristique d'une surface donnée.

⚠ On proscrira l'utilisation d'un bordereau à l'échelle d'une maille ou d'une commune (polygones d'inventaire impérativement inférieurs à 1 ha).

2.-4. Cartographie

| |
|---|
| Cartographie <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> GPS |
|---|

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

Si la station a fait l'objet d'une cartographie (carte topographique, photo aérienne,...), il faut cocher la case « oui ». Cela permettra lors de la saisie de définir s'il manque le document ou, si le bordereau n'a pas fait l'objet de cartographie, de le noter dans la base de donnée. On pourra aussi cocher la case « GPS » si la station a fait l'objet d'une mesure GPS.

Il est possible de cocher « Oui » et « GPS » ou « Non » et « GPS ».

⚠ Le polygone respectera les limites communales et les limites de maille 5*5

2.-5. Identifiant

⚠ Cette rubrique et l'ensemble des champs sont à renseigner dans tous les cas.

| | |
|------------------------------|--|
| IDENTIFIANT | |
| Observateur(s) (organisme) : | |
| Date observation (j/m/a): |/...../..... |
| | Numéro personnel station <i>(initial - (a/m/j) - numéro perso) _ _ - _ _ / _ _ / _ _ - _ _ _</i> |

2-5.1. OBSERVATEUR(S) :

Reporter les nom et prénom de l'observateur ou des observateurs. Il s'agit de la (des) personne(s) qui a (ont) réellement vu la plante.

Entre parenthèses, indiquer l'organisme pour lequel est réalisé l'inventaire (s'il en existe un).

Exemples : nom du Bureau d'étude, association... ou pour le Personnel du Conservatoire, ajouter « CBNBP ».

2-5.2. DATE OBSERVATION :

Noter successivement : le jour, le mois et l'année de l'observation de la station sur le modèle suivant : JJ/MM/AAAA.

Il s'agit de la date d'observation et non de la date de rédaction du bordereau !

2-5.3. NUMERO PERSONNEL DE LA STATION

Le rédacteur attribue à chaque station un numéro personnel. Ce numéro sert à identifier l'ensemble des bordereaux et des extraits de carte associés. Il permet également de repérer le rédacteur du formulaire.

La forme conseillée pour ce numéro est : « initiales de l'observateur » +-+ « date (AAAA/MM/JJ) » +-+ « numéro incrémental (3 caractères maximum) ».

Après l'avoir reporté sur le formulaire, ne pas oublier de l'inscrire sur l'extrait de carte au 1/25 000^{ème} qui sera joint à celui-ci.

2.-6. Station

2-6.1. GEOMORPHOLOGIE

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

⚠ Ne cocher qu'une seule case.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elles ne seront pas prises en compte.

STATION (*un seul choix possible par rubrique*)

Géomorphologie (échelle kilométrique)

- | | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lit majeur | <input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale | <input type="checkbox"/> Colline | <input type="checkbox"/> Cuesta | <input type="checkbox"/> Eboulis |
| <input type="checkbox"/> Lit mineur | <input type="checkbox"/> Vallon | <input type="checkbox"/> Butte témoin, Butte | <input type="checkbox"/> Crête | <input type="checkbox"/> Combe |
| <input type="checkbox"/> Bras mort | <input type="checkbox"/> Vallée | <input type="checkbox"/> Plaine, bassin | <input type="checkbox"/> Falaise continentale | <input type="checkbox"/> Gorge, ravin |
| <input type="checkbox"/> Confluence | <input type="checkbox"/> Terrasse alluviale | <input type="checkbox"/> Plateau | <input type="checkbox"/> Affleurements rocheux | <input type="checkbox"/> Versant |

Cette partie permet de resituer la population ou le milieu dans les grands reliefs. L'échelle d'observation est en général de l'ordre du kilomètre ou de plusieurs centaines de mètres. Les termes choisis sont issus du Guide méthodologique sur la modernisation des ZNIEFF.

LEXIQUE :

Lit majeur : partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. Le lit majeur correspond à la partie submersible par les crues.

Lit mineur : partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. Le lit mineur en est la portion occupée en quasi-permanence par les eaux, dont le niveau variable oscille entre les berges.

Bras mort : Section de lit de la rivière complètement déconnecté du lit principal sauf quand il se remplit pendant la saison d'inondation.

Confluence : Endroit où deux cours d'eau se rejoignent (correspond à un secteur particulier du lit majeur).

Ile lacustre ou fluviale : Etendue de terre ferme émergée de manière durable.

Vallon : Dépression allongé entre deux coteaux.

Vallée : Espace s'étirant entre deux zones plus élevées, façonnée par un cours d'eau dont les versants sont plus ou moins pentus.

Terrasse alluviale : Élément topographique plan, résultant de l'accumulation de matériaux, plus ou moins grossiers, déposés par l'eau des cours d'eau. Souvent situées à une altitude supérieure au lit du cours d'eau.

Colline : Relief isolé de faible énergie à sommet arrondi plus ou moins circulaire et à versants en pente douce.

Butte témoin, Butte : Relief de faible énergie (100 à 400 m) à sommet plat et versants raides dans la partie supérieure.

Plaine, bassin : Surface plane ou légèrement ondulée au sein de laquelle le réseau hydrographique n'est pas encaissé. Les dénivellations sont faibles et les pentes infimes.

Plateau : Surface plane ou légèrement ondulée au sein de laquelle le réseau hydrographique est encaissé.

Cuesta (pente) : Plateau à double pente asymétrique, dont le côté le plus raide, tourné en sens inverse du pendage s'appelle le front, et le côté le moins raide, le revers.

Crête : Relief compris entre deux vallées. Relief résultant du recoupement de deux versants le long d'une ligne de points hauts.

Falaise continentale : Abrupt, escarpement presque vertical.

Affleurements rocheux : Secteur où la roche constituant le sous-sol est apparent.

Eboulis : Accumulation de fragments rocheux déplacés par gravité.

Combe : Vallée à barres rocheuses, dominée par un ou deux crêts. Dépression évidée dans les couches tendres d'un anticlinal après érosion des couches dures supérieures. Il s'agit d'une dépression issue du creusement des couches les plus tendres d'un mont après érosion des couches supérieures dures.

Gorge, ravin : Passage étroit et encaissé creusé au cours des millénaires par un torrent.

Versant : Terrain dont la pente est comprise entre 1° et 45°, à flanc de montagne, de colline ou entre deux vallées, d'orientation variable.

2-6.2. ESPACES ANTHROPIQUES

⚠ Ne cocher qu'une seule case à chaque fois.

⚠ Ne pas ajouter de case à cocher manuellement. Elle ne seront pas prises en compte

espaces anthropiques

| | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|---------------------|--------------------------|-------|--------------------------|---------------|--------------------------|-----------|--------------------------|-------|--------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Surf. artificielles | <input type="checkbox"/> | Canal | <input type="checkbox"/> | Bord de route | <input type="checkbox"/> | Carrière | | | | |
| <input type="checkbox"/> | Chemin, layon | <input type="checkbox"/> | Fossé | <input type="checkbox"/> | Levéé, berge | <input type="checkbox"/> | Mur, bâti | <input type="checkbox"/> | Talus | <input type="checkbox"/> | Voie ferrée |

Cette rubrique a pour objet de décrire des zones modelées et liées à des aménagements humains. Les indiquer ici permet de compléter la codification Corine biotopes 86 et 87.

2.-7. TYPE DE VEGETATION

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas

⚠ Plusieurs habitats peuvent être associés à un relevé dans le cas d'habitats « proches » (d'un point de vue phytosociologique) difficilement discernables et d'une zone géographiquement restreinte

Les inventaires devant être restreints à un ensemble écologique homogène, il est souhaitable de limiter les habitats de niveau 2 à trois grands types maximum (cas des milieux humides par exemple).

MILIEU (Corine Biotopes) (*plusieurs choix seulement si impossibilité de faire le relevé dans un seul habitat*)

2 – MILIEUX AQUATIQUES NON MARINS

22. Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 24. Eaux courantes (cours d'eau)

3 – LANDES, FRUTICEES, PELOUSES ET PRAIRIES

31. Landes et fruticées 34. Steppes et prairies calcaires sèches
 35. Prairies siliceuses sèches (acides, sables décalcifiés) 37. Prairies humides et mégaphorbiaies
 38. Prairies mésophiles

4- FORETS

41. Forêts caducifoliées 44. Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

5- TOURBIERES ET MARAIS

51. Tourbières hautes (acides, ombrotrophes) 53. Végétation de ceinture du bord des eaux (roselière, cariçaie)
 54. Bas marais, tourbières de transition et sources

6 – ROCHERS CONTINENTAUX, EBOULIS ET SABLES

61. Eboulis (surfaces instables) 62. Falaises continentales et rochers exposés (et dalles rocheuses)
 64. Dunes sableuses continentales

8 – TERRES AGRICOLES ET PAYSAGES ARTIFICIELS

81. Prairies améliorées (pâturage intensif) 82. Cultures
 83. Vergers, bosquets et plantations (culture de ligneux) 84. Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocages
 85. Parcs urbains et grands jardins (espaces récréatifs) 86. Villes, villages et sites industriels (carrières)
 87. Terrains en friche et terrains vagues (jachères, zones rudérales, bords de route, espaces interstitiels) 89. Lagunes et réservoirs industriels, canaux

Description générale du milieu :

.....

.....

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| Code : | | . | | | | | | | | | | | | | | % | Code : | | . | | | | | | | | | | | | % |
|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| Code : | | . | | | | | | | | | | | | | | % | Code : | | . | | | | | | | | | | | % |
|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|

1- Déterminer les types de milieux en présence et cocher les milieux de Corine niveau 2 correspondant aux observations de terrain.

2- Un descriptif écologique du milieu peut permettre de comprendre les conditions stationnelles du relevé et être utilisé si l'observateur ne peut préciser le code Corine au-delà du niveau 2.

3- **La typologie sommaire doit être complétée, dans la mesure du possible, par une typologie plus précise.** Dans ce cas, inscrire dans les cases vides le code de la description typologique suivant Corine Biotopes.

Dans le cas d'une mosaïque, la part de chaque habitat sera exprimée en pourcentage. Evidemment, le total des surfaces devra être égal à 100 !

2.-8. LOCALISATION DE LA STATION

⚠ Cette rubrique est à renseigner dans tous les cas.

| | | | |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Commune(s) : | | Dept. | |
| Lieu-dit : | | | |
| Commentaires : | | | |
| | | | |
| Topoguide ou croquis : | | | |

2-8.1. COMMUNE

Reporter en clair le nom de la commune ou des communes.

Attention !

Bien veiller à reporter **le nom exact de la commune** sur le territoire duquel se trouve la station (vérifier sur la carte en s'appuyant sur les limites communales, le nom de la commune ne correspond pas forcément au nom de la localité !).

2-8.2. DEPARTEMENT

Reporter le numéro du département.

2-8.3. LIEU-DIT

⚠ N'indiquer qu'un seul nom de lieu-dit afin de mieux cerner la localisation de la station.

Inscrire le nom du lieu-dit (hameau, ferme...) le plus proche de la station concernée, tout en prenant un lieu-dit inclus dans la commune sur laquelle le relevé est effectué. Utiliser **exclusivement la toponymie de la carte IGN au 1/25 000 ème** .

2-8.4. TOPOGUIDE ET CROQUIS (FACULTATIF)

Pour faciliter le repérage de la station, il sera souvent nécessaire de donner, en clair, des informations supplémentaires. Celles-ci seront à reporter soit dans la case « topoguide et croquis », soit au verso de l'extrait de carte (si le descriptif est trop long) et constitueront ce qu'il convient d'appeler le « topo-guide » de la station.

Ce topo-guide ne sera toutefois rédigé que pour les stations de plantes particulièrement rares et que l'on doit être capable de retrouver impérativement.

Si nécessaire, compléter la localisation d'un croquis descriptif de la station.

Comment réaliser ce « topo-guide » ?

a) - Se rendre dans la station et la parcourir pour définir ses limites spatiales. Chercher dans les environs un repère naturel fixe (par exemple une dalle rocheuse), qui servira de « repère caractéristique initial » (initiales R.C.I. à reporter sur la carte). Ce R.C.I. permet de localiser le point de départ du trajet permettant d'accéder à la station. Il doit être choisi en fonction de sa localisation et de sa pérennité.

b) - A partir du repère caractéristique initial, chercher le trajet le plus aisé pour accéder à la station ou à un repère caractéristique situé au sein de la station ou à proximité immédiate. Le décrire aussi précisément que possible par un « topo-guide », en s'appuyant sur des repères naturels (sentiers, ruptures de relief, ruisseaux, végétation, etc.). Seulement si cela est nécessaire, indiquer les azimuts suivis qui seront définis à l'aide d'une boussole de terrain. Compléter par un croquis de la station.

2.-9. LISTE DES ESPECES

Le verso du relevé est composé d'une liste à cocher des 460 taxons les plus communs de chaque région. Les listes à cocher sont établies à partir de la base de données *Flora*, qui permet de déterminer les taxons les plus communs. A partir de ce résultat, chaque région reprend la liste pour exclure, notamment, les taxons à problème de nomenclature et les noms « *sensu lato* ».

Dans cette liste, aucune annotation ne doit être rajoutée à la suite des noms **et les coches doivent correspondre exclusivement à l'espèce**. Les sous-espèces et groupes doivent être notés en dessous dans les lignes libres.

Les espèces qui ne sont pas dans la liste doivent être notées en toute lettre en bas du verso.

⚠ Noter en bas de page le nombre exact de taxons notés

3- REPERAGE DES STATIONS SUR UNE CARTE AU 1/25 000^{ème}

La localisation spatiale des stations devra être décrite de façon aussi précise que possible afin qu'il soit aisé de les retrouver ultérieurement.

Cette localisation s'appuiera **sur une photocopie** de la carte topographique **IGN au 1/25 000^{ème}**.

Attention à l'échelle : si on utilise des cartes issues de *Flora*. Les cartes jointes ne doivent pas être à une échelle plus grande (1/50000^{ème}, par exemple).

Une même photocopie pourra être utilisée pour plusieurs formulaires différents, à condition que ceux-ci soient sur une seule et même commune. Pour tout changement de commune, il est demandé de changer de carte.

3.-1. REPORT DU CONTOUR DE LA STATION

Rappelons qu'à l'échelle du 1/25 000^{ème}, la maille du milligrade (qui correspond à un rectangle de 100 m en latitude et de 70 m environ de longitude) est représentée sur le fond topographique par un rectangle de 4 mm sur 2,8 mm. En supposant que l'observateur puisse se repérer parfaitement sur le terrain, le report le plus précis qui pourra être réalisé sur le fond n'excédera pas la finesse du mm, ce qui correspond sur le terrain à une distance de 25 m. De même, la surface élémentaire que l'observateur pourra individualiser sur la carte, n'excédera pas 1 mm², soit 525 m² (environ 1/20^{ème} d'ha), en projection plane sur le terrain.

Sur un fond topographique au 1/25 000^{ème}, **on considérera comme ponctuelle toute station dont les dimensions sur la carte n'excèdent pas 1 mm² (soit sur le terrain 25 m x 25 m)**. Par contre, on s'attachera à reporter avec précision, les contours de la station s'ils s'avèrent correspondre sur le fond topographique à une superficie supérieure au mm².

Attention ! Il est demandé un report précis de la station.

En conséquence :

- Circonscrire la station à l'aide d'un trait net (**stylo à bille rouge si possible**) ;
- Ne pas reporter un vague « polygone » couvrant une superficie nettement supérieure à celle de la station ;

- Ne pas volontairement situer la station à quelques hectomètres de sa localisation réelle sous prétexte qu'elle sera mieux protégée ;
- Bien veiller à dessiner le contour de la zone par un trait fin qui se referme sur lui-même.
- Ne pas faire plusieurs polygones pour un seul relevé. Réaliser un nouveau bordereau lorsque la zone est géographiquement distincte du premier relevé.
- Ne pas réaliser de relevé sur des surfaces trop importantes. Il est préférable de scinder le relevé en plusieurs formulaires afin de réaliser des inventaires plus précis. Cela n'empêchera pas de faire des synthèses en regroupant par la suite les relevés.

3.-2. REPORT DU NUMERO DE STATION SUR L'EXTRAIT DE CARTE

Ne pas oublier de reporter sur l'extrait de carte le numéro de chaque station, en veillant bien :

- à ce que ce numéro soit identique à celui porté dans le formulaire,
- à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté d'interprétation des numérotations lorsque la carte est utilisée pour plusieurs formulaires différents.